



Liminaire des FS et CSAL des 9 et 10 décembre 2025

Mr le président,

D'ici l'année prochaine, le TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques), sera liquidé par l'Administration Centrale. Certes imparfait, il permettait de connaître les effectifs théoriques (équivalents temps plein) et servait de base à la définition du nombre d'emplois par service et par structure.

Ce système garantissait à tous les services une base d'emplois identifiée qui, même s'il y avait des vacances d'emplois connues, avait vocation à être comblée.

Cela permettait aussi aux agents de connaître la situation des services et de pouvoir se projeter éventuellement pour leur demande de mutation en local.

Mais dans sa frénésie de démolir toute l'architecture réglementaire cadrant notre administration, Bercy a décidé de passer à la vitesse supérieure pour exploser les cadres d'emploi existants. Adieu l'effectif théorique avec des équivalents temps plein quantifiables, bienvenue à la « cible d'emploi » avec une « force de travail » !

En clair, en 2026, toutes les Directions subiront une réévaluation du nombre d'emplois attribués selon les critères définis par la Direction Générale (prise en compte des temps partiels et des absences supérieures à 4 mois) et attribution en fonction de paramètres de charges, d'enjeux et d'environnement.

Cet outil permettra à Bercy de redéfinir qui supportera, ou pas, les suppressions d'effectifs. Pour ce faire, chaque DDFIP devra déterminer la cible d'emploi, service par service, réévaluée chaque année : les chefs de service et les agents perdront toute forme de stabilité.

Leurs emplois et leurs effectifs pouvant être sabrés d'une année sur l'autre par décision locale. Cela permettra de leur imposer les méthodes censées leur permettre de fonctionner avec les cibles d'emplois définies par les Directeurs.

Pour les mutations, fin de la visibilité générée par le TAGERFIP avec le nombre d'emplois théoriques dans les services. Si la DDFIP estime que le service est suffisamment nombreux pour fonctionner, il restera inaccessible. Et pour les malheureux qui se retrouveront en surnombre par rapport à la cible d'emploi, c'est encore Bercy qui en parle le mieux : « Afin d'assurer une mise en œuvre progressive de la nouvelle cible en ETP, les directions disposeront d'un délai pour résorber les situations de surnombre en local, période à l'issue de laquelle les agents restant en situation de surnombre pourront être positionnés à la disposition du directeur et seront invités à participer au mouvement local et/ou national afin de leur permettre de retrouver une affectation pérenne dans les meilleurs délais. »

L'arbitraire persiste encore et toujours !

Fin octobre, nous avons tous été destinataires d'un courriel vantant une démarche solitaire, et non solidaire, afin «d'offrir» une Protection Sociale Complémentaire à chaque agent de la fonction publique. Votre préoccupation sur le sujet, et c'est bien légitime, se situe ailleurs en ces temps où le moins que l'on puisse dire, c'est que notre employeur, la DGFIP, ne fait preuve ni de clarté, ni d'accompagnement. Sans parler des errements du site GMF...notamment avec le bug informatique sur la fuite des données

Pourtant en y regardant de plus près, les zones d'ombre entourant l'attribution du marché à Alan devraient interroger pour le moins. - Un appel d'offre taillé sur mesure, remporté sans maillage territorial !

- Des cotisations qui ont subi des hausses de l'ordre de 10 % pour les agents de Matignon, de l'Assemblée nationale ou du Ministère de la Transition Écologique déjà «sous Alan» - Alan, contributeur financier de la Macronie, remporte le marché alors que cette start-up est déficitaire depuis sa création (pertes évaluées à ce jour à 250 millions d'euros) et le restera au moins pour 2025 !

- Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics, négociatrice de l'accord, a réalisé une partie de sa carrière pour le compte d'AXA, groupe d'assurance privé ! Renvoi d'ascenseur ?

- Concernant la sécurité des données, le «cloud» est géré par une filiale d'Amazon, société soumise au Cloud Act. Les États-Unis s'autorisent donc à accéder à nos données privées !

- Le but avoué des grands groupes du secteur est de dézinguer la mutualité française, voyant dans ce modèle social une manne juteuse. Constat à rapprocher de l'absence d'Emmanuel Macron au congrès de la Mutualité Française depuis 2018...

Derrière ce marché de dupes se cache une casse en règle du modèle social français. C'est un premier pied dans la porte qui ouvre la voie à l'étape suivante : s'attaquer à la Sécu et à sa privatisation ! Pas de procès en mauvaise intention SVP !

La CGT DISI 67 dénonce explicitement ce choix contraint et forcé. Comment, en tant que syndicaliste et mutualiste, ne pas s'opposer à cette décision inique ? Alarmistes, inquiets, c'est une certitude mais nous prenons nos responsabilités !